

**Communauté d'Agglomération  
Valence Romans Agglo**

**REGISTRE DES  
D E L I B E R A T I O N S  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N°2022\_147**

**L'an deux mille vingt deux, le vingt huit septembre, à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Ensemble Bringuier de CHATUZANGE LE GOUBET, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.**

**Date de convocation du Conseil communautaire : 22/09/2022**

**Nombre de conseillers : - en exercice : 112 - présents : 76 - votants : 100**

**OBJET : TARIFS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE LA PFAC**

**PRESENTS :**

DUCLAUX Jean-Claude, PREVIEU Bernard, COTTINI Christian, GERMAIN Henri, ROLLAND Christian, ESPRIT Aurélien, GUILLON Eliane, MOURIER Marlène, PAILHES Wilfrid, RANC Christiane, REVERDY Florian, HERMANN Julie, PANO Alban, PIENNE Daniel, VEISSEIX Lydie, BELLIER François, VASSY Frédéric, BARRUYER Daniel, CLEMENT Elise, GAUTHIER Christian, LARUE Fabrice, BOUIT Séverine, PERNOT Yves, BAR Fabrice, BORDAZ Christian, MEGE André, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, FOURNAT Jean-Noël, HORNY Patrice, VALLA Jean-Marc, HOURDOU Philippe, VALLON Bernard, POUILLY Jérôme, MARTY Frédérique, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, ROBIN Alain, BARNERON Phiippe, DELOCHE Georges, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, CLÉMENT Danielle, ARNAUD Edwige, CLOUZEAU Amanda, GOT Damien, GUINARD Joseph, JACQUOT Laurent, LABADENS Philippe, LARAT Etienne, CHEVROL Nadine, MONTMAGNON Marie, VALLA Jean-Michel, COLOMB Pierre, REYNAUD Claude, AGRAIN Françoise, OUDILLE Xavier, BENCHELLOUG Adem, BLACHE Thomas, BRARD Lionel, CHAUMONT Jean-Luc, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, FAURIEL Sylvain, GALLAND Jean-François, ILIOZER-BOYER Nathalie, JUNG Anne, MAHAUX Pierre-Olivier, MASSIN Nancie, PASCAL Marie-Françoise, PUGEAT Véronique, RASTKLAN Georges, RAVELLI Michèle, ROCHE Annie, SEGUIN Marie-José, SOULIGNAC Franck

**ABSENT(S) ayant donné procuration :**

Monsieur VALLON Cyril a donné pouvoir à madame GUILLEMINOT Karine  
Monsieur RIPOCHE Bernard a donné pouvoir à monsieur PERNOT Yves  
Madame MANTEAUX Nadine a donné pouvoir à monsieur PREVIEU Bernard  
Madame NIESON Nathalie a donné pouvoir à monsieur ROLLAND Christian  
Madame PLACE Anna a donné pouvoir à monsieur GERMAIN Henri  
Madame GENTIAL Dominique a donné pouvoir à madame GUILLON Eliane  
Monsieur TAFANKEJIAN Robert a donné pouvoir à monsieur REVERDY Florian  
Madame CHAZAL Françoise a donné pouvoir à madame GIRARD Geneviève  
Madame PELLOUX-PRAYER Marion a donné pouvoir à madame VEISSEIX Lydie  
Madame PEYRARD Marylène a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck  
Monsieur ROCHAS Olivier a donné pouvoir à monsieur VALLA Jean-Marc  
Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame BROT Suzanne  
Monsieur TRAPIER Pierre a donné pouvoir à madame ROCHE Annie  
Madame BROSSE Nathalie a donné pouvoir à monsieur LABADENS Philippe  
Monsieur HURIEZ Thomas a donné pouvoir à monsieur GUINARD Joseph  
Monsieur BRUSCHINI Jean-Jacques a donné pouvoir à monsieur COUSIN Stéphane  
Madame AMIRI Kerha a donné pouvoir à monsieur BENCHELLOUG Adem  
Madame DALLARD Laurence a donné pouvoir à madame PASCAL Marie-Françoise  
Monsieur MONNET Laurent a donné pouvoir à monsieur FAURIEL Sylvain  
Madame PAULET Cécile a donné pouvoir à madame ILIOZER-BOYER Nathalie  
Monsieur POUTOT Renaud a donné pouvoir à monsieur RASTKLAN Georges  
Madame SAILLOUR Morgane a donné pouvoir à monsieur BLACHE Thomas  
Madame TENNERONI Annie-Paule a donné pouvoir à monsieur BRARD Lionel  
Monsieur VASSY Jean-Louis a donné pouvoir à madame CHEVROL Nadine

Inscrit dans l'ambition 1 du projet de territoire (préserver l'environnement et ancrer durablement notre territoire dans la transition écologique), Valence Romans Agglo devra faire face à des investissements très importants pour la compétence assainissement dans les années à venir avec près de 110 M € HT d'investissements sur la période 2022 / 2027 soit 18,3 M € HT/an à comparer aux 5,8 M € HT/an de la période 2015/2021 avec 2 priorités affichées :

- la mise aux normes des systèmes d'assainissement pour près de 59 M € HT comprenant notamment :
  - l'agrandissement de la station de traitement des eaux usées de Romans pour 35 M € HT,
  - la réduction des débordements de temps de pluie des réseaux unitaires avec :
    - la reprise du poste de refoulement de l'Epervière à Valence pour près de 14 M € HT,
    - la reprise du poste de refoulement de la Presle à Romans pour 2,4 M € HT,
    - la création de stations de traitements des eaux déversées à Clérieux et à Peyrins,
    - la déconnexion des eaux pluviales des réseaux unitaires.
  - la suppression de rejets directs dans l'Isère pour le Quartier des Ors à Romans et le quartier de la Vanelle à Granges-lès-Beaumont pour près de 2 M € HT,
- un effort important sur la gestion du patrimoine avec une enveloppe de 22 M € HT comprenant :
  - 0,5% de réseaux renouvelés par an dès 2024,
  - le renouvellement des stations de traitement des eaux usées de Beauregard-Baret (village), Peyrus, Montvendre, et Upie,

La redevance assainissement avec près de 14,7 M € HT par an est la principale recette du service public d'assainissement. Le lissage tarifaire mis en place en 2015 a permis d'atteindre dès 2020 un tarif unique de cette redevance pour quasiment tous les usagers de l'Agglo de 1,16 € HT le m<sup>3</sup> et de 19 € HT de part fixe. Ce tarif est resté inchangé en 2021 et 2022.

Avec la redevance modernisation des réseaux de collecte, le coût pour une facture de 120 m<sup>3</sup> est actuellement de **1,615 € TTC/m<sup>3</sup>** pour une facture de 120 m<sup>3</sup>. Ce tarif reste très inférieur au tarif moyen observé au niveau national qui était de 2,11 € TTC/m<sup>3</sup> (rapport SISPEA 2019).

A noter que seules les communes de Chateaudouble, Montvendre et Peyrus, n'ont pas encore atteint ce tarif « unique » de la redevance assainissement collectif en 2022 avec un transfert de la compétence assainissement le 01/01/2018 seulement à l'Agglo.

Pour rappel, le lissage tarifaire proposé et mis en place à partir de 2019 était de 10 ans pour la commune de Peyrus et de 5 années pour les communes de Chateaudouble et de Montvendre. Ces deux communes devaient donc atteindre le tarif « Agglo » de la redevance assainissement en 2023 et la commune de Peyrus en 2028.

La prospective financière a été actualisée pendant l'été 2022 pour tenir compte du contexte inflationniste de 2022. Le montant actuel de la redevance n'est plus suffisant pour supporter les investissements à venir (cf. document annexé à la présente délibération).

Le conseil d'exploitation de la régie assainissement sera consulté pour avis le 6 septembre 2022 sur :

- une augmentation de la redevance assainissement de 0,15 € HT le m<sup>3</sup> en 2023, soit une part variable de 1,31 € HT le m<sup>3</sup>. Le coût de la redevance assainissement pour une facture de 120 m<sup>3</sup> passerait dans le cadre de ce scénario à 1,78 € TTC en 2023. La part fixe de 19 € HT reste inchangée en 2023 dans ce scénario.

A partir de 2024, la part fixe et les parts variables de la collectivité seront révisés chaque année avec un coefficient d'actualisation représentatif des coûts de fonctionnement d'un système complet d'assainissement (collecte et traitement).

- une augmentation de la PFAC pour les nouvelles surfaces de logement raccordées de 16 € le m<sup>2</sup> à 22 € le m<sup>2</sup>.

Conformément aux articles L. 2224-1, L. 2224-4, L. 2224-12-2, L. 2224-12-3, L. 2224-12-4, R 2224-19, R. 2224-19—1, R 2224-19-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération du 9 avril 2015 instituant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC),

Considérant l'avis du conseil d'exploitation de la régie Assainissement du 6 septembre 2022,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **de fixer** comme suit le tarif HT de la redevance assainissement collectif pour l'année 2023 pour toutes les communes de Valence Romans Agglo, à l'exception de la commune de Peyrus et des communes raccordées à la station de traitement des eaux usées de Romans, sachant que la TVA sera appliquée en plus :

Part variable (HT)	Part fixe HT
1,31 €	19 €

- **de poursuivre** le lissage tarifaire pour la commune de Peyrus de 2023 à 2027 et fixer le tarif HT comme suit sachant que la TVA sera appliquée en plus :

	Part fixe (HT)	Part variable (HT)
2023	19 €	0,75 €
2024	19 €	0,87 €
2025	19 €	0,98 €
2026	19 €	1,09 €
2027	19 €	1,20 €
2028	19 €	1,31 €

- **de fixer** comme suit le tarif de la part collectivité de la redevance assainissement pour l'année 2023 pour toutes les communes raccordées à la station de traitement des eaux usées de Romans, à savoir les communes de Bourg de Péage, Châteauneuf-sur-Isère (pour les abonnés principalement de la ZA de Beauregard), Châillon-Saint-Jean, Chatuzange-le-Goubet, Clérieux, Génissieux, Granges-lès-Beaumont, Mours-Saint-Eusèbe, Peyrins, Romans-sur-Isère, Saint-Paul-lès-Romans :

	Part fixe de la collectivité (en € HT)	Part variable de la collectivité (en € HT/m <sup>3</sup> )
0 à 6000 m <sup>3</sup>	6,99	0,746
6001 à 12000 m <sup>3</sup>	6,99	0,806
12001 à 50000 m <sup>3</sup>	6,99	0,926
> 50000 m <sup>3</sup>	6,99	0,998

- **de préciser** qu'à compter de 2024 et des années suivantes, l'ensemble des tarifs de la redevance assainissement collectif mentionnés dans les 3 alinéas précédents seront actualisés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année dans les conditions suivantes :

Les nouveaux tarifs sont obtenus par la multiplication du coefficient  $C_n = \frac{K_n}{K_{n-1}}$  avec

$$K_n = 0,15 + 0,44 \times \left( \frac{ICHT-E_{n-1}}{ICHT-E_0} \right) + 0,11 \times \left( \frac{1,13 \times 35\,111\,407_{n-1}}{35\,111\,403_0} \right) + 0,04 \times \left( \frac{TP10a_{n-1}}{TP10a_0} \right) + 0,26 \times \left( \frac{FSD2_{n-1}}{FSD2_0} \right)$$

La valeur des indices utilisée pour les calculs d'indexation est celle définitive du mois de juin de l'année n-1, ou à défaut la dernière valeur publiée et connue au 30 novembre de l'année n-1.

Les valeurs des paramètres initiaux (base 0) sont celles du

<b>Indice</b>	<b>Descriptif de l'indice</b>	<b>Valeur de l'indice 0</b>
ICHT-E	Personnel (Eau, assainissement, déchets, dépollution)	109,2
35111403 (remplacé par l'indice 35111407)	Electricité	103,9
FSD2	Fournitures et prestations diverses	124,1
TP10a	Travaux	106,7

Les tarifs ainsi indexés sont arrondis à deux décimales pour l'abonnement et à trois décimales pour la partie proportionnelle.

- **de préciser** que ces modifications tarifaires de la redevance assainissement seront notifiées aux collectivités et délégataire en charge de la perception de la redevance assainissement collectif, qui les appliqueront dans les conditions contractuelles les liant à Valence Romans Agglo,
- **de fixer** le nouveau tarif de la participation pour le financement de l'assainissement collectif à 22 € le m<sup>2</sup> de surface de plancher pour les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées après le 01/01/2023, et de maintenir le tarif de 16 € le m<sup>2</sup> pour les demandes déposées avant le 31/12/2022,
- **de maintenir** les coûts de la participation pour l'assainissement collectif pour les nouveaux locaux hors logements dont les eaux usées sont assimilables à des eaux usées domestiques à :
  - 10 € le m<sup>2</sup> de surface de plancher de 1 à 100 m<sup>2</sup>,
  - 5 € le m<sup>2</sup> de surface de plancher de 101 à 500 m<sup>2</sup>
  - 2 € le m<sup>2</sup> de surface de plancher de 501 à 1000 m<sup>2</sup>,
  - 1 € le m<sup>2</sup> de surface de plancher au-delà de 1000 m<sup>2</sup>.
- **de maintenir** le tarif unitaire de 900 € pour le raccordement des logements existants et les locaux existants dont les eaux usées sont assimilables à des eaux usées domestiques,
- **d'autoriser et de mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité absolue

Votants POUR : 98 voix

Votants CONTRE : 2 voix  
TRAPIER Pierre, ROCHE Annie

S'abstenant : 0 voix

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le 03/10/2022

**SLO**

ID : 026-200068781-20221003-2022\_147-DE

**Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus**

**Pour extrait certifié conforme**

**Fait à Valence, le 03/10/2022**

**Le Président,**

**Par délégation,**

**Véronique DEBEAUMONT**

**Directrice Générale Adjointe**



Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le 03/10/2022

*SLO*

ID : 026-200068781-20221003-2022\_147-DE

**valence  
ROMANS  
AGGL** 

**ASSAINISSEMENT**

**PROSPECTIVE FINANCIERE -  
AOUT 2022**

**RÉACTUALISATION DE LA  
PROSPECTIVE  
RÉALISÉE FIN 2021**

# **BILAN MANDAT 2014 - 2020**

## **ELARGISSEMENT DES COMPETENCES**

### **ASSAINISSEMENT AUX 54 COMMUNES en 2015**

### **et 2018**



## **HARMONISATION, STRUCTURATION,**

## **CONSOLIDATION AVEC UN TARIF UNIQUE DE LA**

## **REDEVANCE ASSAINISSEMENT EN 2020**

**TARIF DE 1,61 € TTC LE M<sup>3</sup> POUR UNE FACTURE DE 120 M<sup>3</sup> POUR TOUS LES ABONNÉS EN 2020, 2021 ET 2022\***  
(1,16 € HT LE M<sup>3</sup>, 19 € HT DE PART FIXE, ET 0,15 € HT LE M<sup>3</sup> POUR LA REDEVANCE AGENCE DE L'EAU)

**TARIF MOYEN NATIONAL EN 2018 DE 2,07 € TTC LE M<sup>3</sup>**

ANNECY (SILA) : 2,09 € TTC, GRAND CHAMBERY : 1,85 € TTC, MONTÉLIMAR : 2,16 € TTC, VIENNE CONDRIEU : 2,03 € TTC, CC RHÔNE  
CRUSSOL : 2,10 € TTC, TAIN L'HERMITAGE : 1,25 € TTC

*\* À L'EXCEPTION DES COMMUNES DE CHATEAUDOUBLE, MONTVENDRE ET PEYRUS*


# SITUATION FINANCIERE ACTUELLE

## RAPPEL DES RECETTES PRINCIPALES DE LA RÉGIE ASSAINISSEMENT (Y COMPRIS CONTRATS DE DSP) :

- ✓ REDEVANCE ASSAINISSEMENT AVEC UNE ASSIETTE DE FACTURATION D'ENVIRON **11 M DE M<sup>3</sup>** PAR AN ET **85 700 ABONNÉS**

 **14,7 M € HT/AN** (DONT 5,5 M € ENCAISSÉS PAR VEOLIA)

- ✓ PFAC\* : **16 € LE M<sup>2</sup>** DE SURFACE DE PLANCHER SUR LA BASE DE 900 LOGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES PAR AN AVEC UNE SURFACE MOYENNE DE 80 M<sup>2</sup>

 **1,15 M € HT/AN**

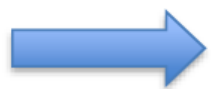
ARCHE AGGLO : 1800 € PAR HABITATION (TARIF DÉGRESSIF POUR LES APPARTEMENTS EN FONCTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS DANS LA COPROPRIÉTÉ)  
CC RHONE CRUSSOL : 2000 € PAR HABITATION (TARIF DÉGRESSIF POUR LES APPARTEMENTS : 1000 € POUR T2, 1500 € POUR T3, T4, ET T5)  
AGGLO MONTELIMAR : 7,70 € LE M<sup>2</sup>  
METRO DE GRENOBLE : > 120 M<sup>2</sup> : 2 254 € < 120 M<sup>2</sup> : 1803 €  
LOGEMENTS COLLECTIFS : 10,9 € LE M<sup>2</sup>

\* PFAC : Participation pour le financement de l'assainissement collectif facturée au moment du raccordement du logement au réseau



# SITUATION FINANCIERE ACTUELLE

- CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT DU BUDGET DE 3 ANS EN 2021
- EPARGNE BRUTE DE 5M € EN 2021 SOIT 31 % DES RECETTES D'EXPLOITATION
- FONDS DE ROULEMENT > 12 M € FIN 2021 ( RAPPEL : MONTANT EXCEPTIONNEL DÛ À L'EMPRUNT DE 5 M € CONTRACTÉ EN 2019, ET À LA REPRISE SUR PROVISIONS LIÉE AU CONTENTIEUX SUEZ SUR LA STATION DE VALENCE )



**BONNE SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSAINISSEMENT AVEC LE FINANCEMENT DE 41 M € DE TRAVAUX ENTRE 2015 ET 2021 AVEC UN EMPRUNT DE 5 M € EN 2019**

## A NOTER :

AVEC LE MAINTIEN DU TARIF ACTUEL DEPUIS 2019 ET 2020, LES RECETTES RÉELLES POUR LA COLLECTIVITÉ SONT « ROGNÉES » CHAQUE ANNÉE AVEC L'ACTUALISATION DES PARTS DÉLÉGATAIRES DES 2 CONTRATS DE DSP (92 % DES ABONNÉS) : **100 000 € DE RECETTES EN MOINS CHAQUE ANNÉE POUR LA COLLECTIVITÉ, SOIT DE 2019 À 2022 : - 1 M € HT EN CUMULÉ**

**EN 2023, ACCELERATION DE CETTE MÉCANIQUE, AVEC L'AUGMENTATION DE + 9 % DES CONTRATS DE DSP QUI REPRÉSENTENT 92 % DES ABONNÉS, LA COLLECTIVITÉ « PERDRAIT » PAR RAPPORT À 2022 475 K€ DE RECETTES EN PLUS AVEC LE MAINTIEN D'UN TARIF UNIQUE**

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le 03/10/2022 

ID : 026-200068781-20221003-2022\_147-DE

# PROSPECTIVE FINANCIERE 2022 - 2027

# HYPOTHESES DE TRAVAIL

- **CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL : + 4 % EN 2023, PUIS 2 %**
- **CONTRATS DE DSP : + 9 % EN 2023, 5 % EN 2024, 2 % LES ANNÉES SUIVANTES**
- **CHARGES DE PERSONNEL : AUGMENTATION ANNUELLE DE 2 % / AN À PARTIR DE 2023**
- **FONDS DE ROULEMENT FIGÉ À 2,5 M€, SOIT ENVIRON 3 MOIS D'ACTIVITÉ DU SERVICE**
- **REFACTURATIONS ANNUELLES ENTRE BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGET DE LA RÉGIE ASSAINISSEMENT :**
  - **824 K€** DE FRAIS DE STRUCTURES FACTURÉS AU BUDGET DE LA RÉGIE (EN 2021)
  - **450 K€** FACTURÉS AU BUDGET GÉNÉRAL POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DANS LES RÉSEAUX UNITAIRES (EN 2021)

## A NOTER DES INCERTITUDES SUR :

- LES SUBVENTIONS ET PRIMES DE L'AGENCE DE L'EAU : FIN DU XI<sup>ÈME</sup> PROGRAMME FIN 2024
- LES NÉGOCIATIONS AVEC LA CNR POUR LE PR DE L'EPERVIÈRE (INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT) : HYPOTHÈSE DE 3 M D'€ DE VERSEMENTS DE LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE EN 2024

# PPI 2022-2027

## PRINCIPES GÉNÉRAUX :

- ✓ **PRIORITÉ AUX OPÉRATIONS DE MISES AUX NORMES DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT DE ROMANS ET DE VALENCE**
- ✓ **GESTION PATRIMONIALE : OBJECTIF NÉCESSAIRE DE 1%, MAIS AMBITION LIMITÉE À 0,5 % DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX, SOIT 6 KM PAR AN (AUTOUR DE 0,2 % ACTUELLEMENT)**
- ✓ **UNE COMPÉTENCE « BAS CARBONE » (HYDROLYSE THERMIQUE DES BOUES, MÉTHANATION, PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES....)**
- ✓ **EXTENSIONS DE RÉSEAUX POUR ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LEUR PROJET DE DÉVELOPPEMENT**

# | PPI 2022 - 2027

## ■ METTRE AUX NORMES LES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

- RÉDUIRE LES DÉBORDEMENTS DIRECTS PAR TEMPS DE PLUIE DES 2 PRINCIPAUX SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT DE ROMANS ET DE VALENCE (*POSTES DE REFOULEMENT DE LA PRESLE À ROMANS ET DE L'ÉPERVIÈRE À VALENCE; CLÉRIEUX, PEYRINS; DÉCONNEXIONS D'EAUX PLUVIALES DES RÉSEAUX UNITAIRES*) ➔ **20 M € HT**
- AGRANDIR LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE ROMANS DE 107 000 EH À 175 000 EH ➔ **30 M € HT**
- SUPPRIMER LES REJETS DIRECTS (*QUARTIER DES ORS À ROMANS, LA VANELLE À GRANGES-LÈS-BEAUMONT*) ➔ **2 M € HT**

# | PPI 2022 - 2027

## ■ RENOUVELER SUFFISAMMENT LE PATRIMOINE ASSAINISSEMENT

- **RÉSEAUX : TAUX DE RENOUVELLEMENT DE SEULEMENT 0,2 % ACTUELLEMENT SOIT ENTRE 2 ET 3 KM PAR AN.**

OBJECTIF FIN DU MANDAT : 0,5 % DE RÉSEAUX RENOUVELÉS

➔ 6 KM PAR AN  
**3 M € HT PAR AN À PARTIR DE 2024**

- **NOUVELLES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES :  
BEAUREGARD-BARET, MONTVENDRE, PEYRUS, ET UPIE**

➔ **3 M € HT**

# PPI 2022 - 2027

## COMPETENCE ASSAINISSEMENT « BAS CARBONE »

OBJECTIF : DIMINUER L'EMPREINTE CARBONE DE LA RÉGIE  
ASSAINISSEMENT

- HYDROLYSE THERMIQUE DES BOUES EN AMONT DE LA MÉTHANISATION DE VALENCE,
- MÉTHANATION SUR LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE VALENCE (STEU),
- RÉCUPÉRATION DE CHALEUR SUR LES EAUX USÉES,
- PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES (AUTOCONSOMMATION SUR LES STEUS)
- TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA MISE À NIVEAU DE LA STEU DE ROMANS (...)

 **10 M € HT**

# | PPI 2022 - 2027

## ■ EXTENSION des RESEAUX

- ENVELOPPE LIÉE AUX PROJETS D'URBANISME DES COMMUNES

➔ 900 k€ HT/ AN

- DESSERTE D'HABITATIONS EXISTANTES : MOURS (RUES DU ROYANS ET CLAUDE MARCÉ), GENISSIEUX (QUARTIERS BLACHEBOURNE BUFFEVENT), MONTMEYRAN (QUARTIERS DINAS, PETIOTS, ET DORELONS)

➔ 3,3 M € HT



# PPI 2022-2027 (en k€ HT)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL 2022 À 2027	POUR CENTAGE
<b>TRAVAUX DE MISES AUX NORMES</b>	2 556	9 240	16 322	16 866	12 327	2 260	<b>59 571</b>	54,1%
<b>GESTION PATRIMONIALE / MISES À NIVEAUX</b>	2 321	3 800	3 972	3 783	4 274	3 635	<b>21 784</b>	19,8%
<b>EXTENSION / BRANCHEMENTS</b>	3 271	3 365	2 351	1 361	1 386	1 412	<b>13 146</b>	11,9%
<b>COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT - BAS CARBONE</b>			1000	1 000	7 000	1 000	<b>10 000</b>	9,1%
<b>ÉTUDES PRÉALABLES ET MAÎTRISE D'OEUVRE</b>	600	612	624	637	649	662	<b>3 785</b>	3,4%
<b>FONCTIONNEMENT (VÉHICULES, BÂTIMENTS...)</b>	501	432	482	153	154	155	<b>1 876</b>	1,7%
<b>TOTAUX</b>	<b>9 248</b>	<b>17 448</b>	<b>24 752</b>	<b>23 800</b>	<b>25 790</b>	<b>9 123</b>	<b>110 162</b>	<b>100,0%</b>

# **PPI 2022 - 2027**

**MONTANT DES DÉPENSES 2015 / 2021 : 41 M € HT (SOIT 5,8 M € HT/AN EN MOYENNE)**

**MONTANT DES DÉPENSES 2022 / 2027 : 110 M € HT (SOIT 18,3 M € HT/AN EN MOYENNE)**

 **UN PPI AMBITIEUX : 110 M € HT**

**54 % DE TRAVAUX DE MISES AUX NORMES**

*(DONT 50 M € HT POUR 2 OPÉRATIONS : AGRANDISSEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION DE ROMANS ET NOUVEAU POSTE DE REFOULEMENT DE L'ÉPERVIÈRE)*

**20 % DE GESTION PATRIMONIALE,**

**12 % D'EXTENSIONS DE RÉSEAUX**

**9 % COMPÉTENCE « BAS CARBONE »**

# QUELS SCENARIOS ?

**STATU QUO : PAS D'AUGMENTATION DE LA REDEVANCE.**  
73,8 M € D'EMPRUNTS CONTRACTÉS  
RATIO DE CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT > 27 ANS EN 2027  
ÉPARGNE BRUTE < 20 % DES RECETTES D'EXPLOITATION



**SITUATION NON ACCEPTABLE,  
NÉCESSITÉ D'AUGMENTER LE TARIF DE LA  
REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

## **RAPPEL :**

- **LE SCENARIO RETENU DÉBUT 2022 PRÉVOYAIT UNE AUGMENTATION UNIQUE DE 0,18 € HT /M<sup>3</sup> DE LA REDEVANCE EN 2023, SOIT UN TARIF DE 1,81 € TTC/M<sup>3</sup>**
- **AVEC LA RÉACTUALISATION DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE À L'ÉTÉ 2022 (INFLATION FORTE ET HAUSSE DEL'ÉNERGIE), CETTE AUGMENTATION DE 0,18 € HT/M<sup>3</sup> N'EST PLUS SUFFISANTE (RATIO DE CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT SUPÉRIEUR À 14 ANNÉES ET EMPRUNT > 59 M € SUR LA PÉRIODE)**

# QUELS SCENARIOS ?

*PRÉALABLE : SITUATION FINANCIÈRE ACCEPTABLE EN 2027 (AVEC NOTAMMENT RATIO DE CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT < 10 ANS)*

SCENARIO 1 : UNE AUGMENTATION EN UNE SEULE FOIS DE LA PART VARIABLE DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT DE + **0,28 € HT/m<sup>3</sup>** EN 2023

SCENARIO 2 : AUGMENTATION DE LA PART VARIABLE DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT DE + **0,15 € HT/m<sup>3</sup>** EN 2023 , PUIS ACTUALISATION DES PARTS VARIABLES ET FIXES DE LA COLLECTIVITÉ AVEC UN COEFFICIENT D'ACTUALISATION À PARTIR DE 2024

# SYNTHESE

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le 03/10/2022 

ID : 026-200068781-20221003-2022\_147-DE

RAPPEL : TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT DE **1,615 € TTC /M<sup>3</sup> EN 2022** POUR UNE FACTURE DE **120 M<sup>3</sup>**

	EMPRUNT TOTAL	EPARGNE NETTE 2027	CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT 2027	TARIF TTC PAR M <sup>3</sup> POUR 120 M <sup>3</sup> EN 2023	TARIF TTC PAR M <sup>3</sup> POUR 120 M <sup>3</sup> EN 2027
<b>SCENARIO 1 – AUGMENTATION EN UNE SEULE FOIS DES TARIFS EN 2023 :</b> <b>+ 0,28 € HT PAR M<sup>3</sup> EN 2023</b>  <b>+ PFAC DE 16 € LE M<sup>2</sup> À 22 € LE M<sup>2</sup></b>	53,3 M	4,9 M €	10 ANNÉES	<b>1,92 €</b> PART FIXE : 19 € HT PART VARIABLE : 1,41 € HT /M <sup>3</sup>	<b>1,92 €</b> PART FIXE : 19 € HT PART VARIABLE : 1,41 € HT /M <sup>3</sup>
<b>SCENARIO 2 - AUGMENTATION DE + 0,15 € HT/M<sup>3</sup> EN 2023, PUIS ACTUALISATION DES PARTS VARIABLES ET FIXES</b>  <b>+ PFAC DE 16 € LE M<sup>2</sup> À 22 € LE M<sup>2</sup></b>	55,8 M	5,2 M €	9,8 ANNÉES	<b>1,78 €</b> PART FIXE : 19 € HT PART VARIABLE : 1,31 € HT/M <sup>3</sup>	<b>TARIF ACTUALISÉ</b>